

Informations de base	
2024/2504(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la persécution persistante du Falun Gong en Chine, notamment le cas de M. Ding Yuande Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Chine	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
17/01/2024	Débat en plénière		
18/01/2024	Décision du Parlement	T9-0037/2024	Résumé
18/01/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2504(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0067/2024	15/01/2024	
Proposition de résolution		B9-0070/2024	15/01/2024	
Proposition de résolution		B9-0074/2024	15/01/2024	
Proposition de résolution		B9-0079/2024	15/01/2024	
Proposition de résolution		B9-0082/2024	15/01/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0037/2024	18/01/2024	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GREGOROVÁ Markéta	Rapporteur(e) fictif/fictive	AFET	13/02/2024	ETAC (International Coalition to End Transplant Abuse in China)

Résolution sur la persécution persistante du Falun Gong en Chine, notamment le cas de M. Ding Yuande

2024/2504(RSP) - 18/01/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la persécution persistante du Falun Gong en Chine, notamment le cas de M. Ding Yuande.

Le texte adopté en plénière a été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et députés.

Depuis 1999, le Parti communiste chinois (PCC) s'est engagé dans une persécution systématique pour éradiquer le mouvement religieux Falun Gong. Il est établi que des milliers de pratiquants de Falun Gong sont morts des suites des persécutions menées par le PCC depuis 1999. Les pratiquants sont fréquemment détenus et seraient soumis à la torture, à des abus psychologiques et à des prélèvements d'organes pour qu'ils renoncent à leur foi.

Le 12 mai 2023, M. Ding Yuande et son épouse Mme Ma Ruimei, pratiquants du Falun Gong, ont été arrêtés sans mandat. Mme Ma a été libérée sous caution, mais a ensuite été intimidée par la police en raison d'une campagne de sauvetage lancée par leur fils à l'étranger. M. Ding a été détenu sans visite de sa famille pendant huit mois et, le 15 décembre 2023, il a été condamné à trois ans de prison et à une amende de 15.000 CNY. Il a fait appel du jugement.

Le Parlement a demandé instamment à la RPC de mettre fin immédiatement à la persécution des adeptes du Falun Gong et d'autres minorités, y compris les Ouïghours et les Tibétains. Il a demandé la libération immédiate et inconditionnelle de M. Ding et de tous les adeptes du Falun Gong en Chine. La Chine devrait également mettre fin à la surveillance et au contrôle nationaux et transnationaux, ainsi qu'à la suppression de la liberté religieuse.

La résolution a appelé les États membres de l'UE à suspendre les traités d'extradition en vigueur avec la Chine.

L'UE et ses États membres sont invités à :

- soutenir et faciliter une enquête internationale sur la persécution des adeptes du Falun Gong et soulever la question de la persécution des minorités religieuses lors de tous les dialogues politiques et sur les droits de l'homme avec les autorités chinoises;
- condamner publiquement les abus en matière de transplantation d'organes en Chine et utiliser le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme et les régimes nationaux de sanctions en matière de droits de l'homme contre tous les auteurs et entités qui ont contribué à la persécution des adeptes du Falun Gong en Chine et à l'étranger.

Enfin, le Parlement a souligné que les mesures de l'UE devraient inclure le refus de visas, le gel des avoirs, l'expulsion des territoires de l'UE, les poursuites pénales, y compris sur la base de la compétence extraterritoriale, et l'engagement de poursuites pénales internationales.